



Monsieur Le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, Rue du Faubourg-St-Honoré
75008 PARIS

Paris, le 18 janvier 2019

Objet : Lettre ouverte de réponse à M. Macron

Monsieur le Président,

La lettre que vous avez adressée aux « Françaises, Français, et chers compatriotes » par la presse le 14 janvier appelle beaucoup de commentaires que nous ferons dans les jours qui suivent. Cependant, dès maintenant nous tenons à vous faire part de plusieurs observations et suggestions.

Vous ne faites allusion aux associations qu'une seule fois dans cette lettre, pour faire appel « à des responsables associatifs » pour organiser des débats, essayant ainsi de les instrumentaliser. Les associations sont évidemment concernées par tous les aspects de la vie en société, les thèmes que vous proposez, comme ceux que vous écarterez. Les associations sont des lieux de citoyenneté indispensables dans toute société démocratique. Elles sont le fruit de la volonté et de la capacité d'agir de la part de citoyens, sous leur propre responsabilité et leur propre gouvernance. Elles sont des lieux d'initiatives et d'engagements citoyens. Elles agissent dans tous les domaines, et très souvent suppléent aux défaillances gouvernementales dans la mise en œuvre de l'intérêt général, le bien commun, le vivre ensemble.

Sans vouloir alourdir cette lettre, sur laquelle nous reviendrons plus en détail dans une prochaine analyse, nous voudrions vous faire part d'une seule remarque sur chacun des quatre grands thèmes que vous et votre gouvernement avez choisis.

Thème 1, « nos impôts, nos dépenses et l'action publique ». Vous cherchez de l'argent pour l'action publique, nous nous permettons de vous suggérer quatre pistes pour en dégager :

- affectez le CICE à des services et des politiques d'intérêt général (40 milliards d'euros pour 2019) ;
- rétablissez l'ISF (3,5 milliards d'euros) ;
- supprimez la « flat tax », et rétablissez l'impôt sur les entreprises au taux précédent (4 milliards d'euros) ;
- abrogez les centaines de rescrits fiscaux que vous avez signés depuis 18 mois avec les grandes entreprises multinationales, et engagez une véritable et efficace lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale (entre 60 et 100 milliards d'euros).

Collectif des Associations Citoyennes

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél: 01 48 07 86 16 - Tél port.: 07 70 98 78 56

contact@associations-citoyennes.net - Site: www.associations-citoyennes.net

N° SIRET 425 110 103 00024 - Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 78 06 80 178
Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015



Ces quatre mesures devraient permettre de relancer des politiques publiques dans l'intérêt général, tout en réduisant les déficits publics.

Thème II, « l'organisation de l'État et des collectivités locales ». Les études économiques démontrent que les services publics ne sont pas un coût contrairement à ce que vous affirmez, mais apportent à la richesse nationale. Aussi nous vous proposons un moratoire immédiat sur toutes les fermetures de services publics sur le territoire, d'arrêter immédiatement les dispositions contenues dans CAP 2022 (agence des territoires...), et revoir les mesures sur ce sujet contenues dans les lois PACTE, ESSOC, ELAN, etc.

Thème III, « Transition écologique ». La première mesure consisterait à se mettre en conformité avec les engagements souscrits par la France lors de la COP 21 qu'elle a présidée. Annuler les projets inutiles ou nuisibles pour notre environnement tels Europacity, le contournement de Strasbourg ou le centre d'enfouissement de Bure pour n'en citer que trois, afin de donner du contenu concret à vos déclarations.

Thème IV, « Démocratie et citoyenneté ». Il est urgent de faire baisser la violence institutionnelle (ce qui est de la responsabilité du gouvernement) afin « qu'aucune forme de violence » ne se développe à l'avenir. S'abstenir de présenter au parlement, dans la précipitation, une nouvelle loi qui va réduire le droit de manifester, même si elle est présentée comme une loi « anti-casseurs ». Il est urgent de remplacer la répression et l'enfermement par la médiation et l'éducation

Tout débat pour être effectif doit reposer sur la conformité des paroles et des actes. Un « *nouveau contrat pour la nation* » ne peut reposer sur la poursuite de la politique antérieure, surtout quand celle-ci s'effectue au bénéfice d'une petite minorité contre la majorité. Ses effets ne peuvent que produire de la « *colère* ».

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de notre haute considération.

Pour le Collectif des associations citoyennes

Jean-Claude BOUAL, président

Collectif des Associations Citoyennes

108, rue Saint-Maur, 75011 Paris – Tél: 01 48 07 86 16 - Tél port.: 07 70 98 78 56

contact@associations-citoyennes.net - Site: www.associations-citoyennes.net

N° SIRET 425 110 103 00024 - Organisme de formation professionnelle déclaré N° 11 78 06 80 178

Agrément Jeunesse et éducation populaire le 6 juillet 2015